

<u>Déclaration Hyōgo INSARAG émanant de la Première Réunion Mondiale</u> <u>du Groupe Consultatif International Recherche et Sauvetage (INSARAG),</u> <u>Kobe, Japon, 14-16 Septembre. 2010</u>

« Reconnaissance et Renforcement des Normes Opérationnelles internationales Recherche et Sauvetage en zones Urbaines »

A l'occasion de la réunion mondiale INSARAG tenue à Kobe, Japon en présence de 188 participants de 70 pays et 7 organisations

Exprimant son engagement réitéré vis-à-vis de la Résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU 57/150 du 16 décembre 2002 relative au « Renforcement de l'efficacité et de la Coordination de l'Assistance Internationale en Recherche et Sauvetage en zones urbaines » en tant que document directeur pour l'assistance internationale en Recherche et sauvetage en zones urbaines ainsi que son engagement envers le cadre d'Action Hyōgo pour 2005-2015 : Développer la flexibilité des nations et des communautés envers les catastrophes ; en tant que politique internationale majeure pour réduire les risques , y compris des activités de préparation dans ce domaine

Relevant avec plaisir le soutien exprimé dans diverses résolutions envers le Bureau de l'ONU pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) en sa qualité de Secrétariat INSARAG, exprimé de même par le Conseil Economique et Social (ECOSOC) et l'Assemblée Générale de l'ONU dans leur appui et encouragement envers INSARAG et ses activités

Saisissant cette occasion pour exprimer sa solidarité avec la population de la Préfecture de Hyōgo qui commémore le 15^{ème} anniversaire du Grand tremblement de terre de Hanshin Awaji de 1995

Exprimant sa reconnaissance à la fois au gouvernement du Japon pour avoir accueilli cette première réunion mondiale INSARAG à Kobe en 2010 et au gouvernement de la Suisse pour le soutien précieux prodigué; Les états membres par conséquent décident par la présente ce qui suit :

- 1. Exprime sa satisfaction du progrès ininterrompu réalisé par INSARAG tout au long des deux dernières décennies dans la mise en place d'un solide réseau professionnel de Recherche et de Sauvetage en zones urbaines (USAR) qui vise à assurer réponse et coordination rapides aux catastrophes à déclenchement imprévisible tels : les tremblements de terre, dans un effort de soutien aux populations et aux gouvernements,
- 2. Reconnaît le rôle croissant et en expansion joué par les équipes internationales de recherche et de sauvetage en zones urbaines en réponse aux tremblements de terre, tel que démontré tout récemment à Haïti (2010), lequel effort n'est pas seulement centré sur la recherche et le sauvetage mais aussi vise un niveau d'assistance humanitaire plus étendu allant jusqu'au rétablissement. Et insistent sur la volonté indéfectible d'INSARAG de continuer à œuvrer pour l'amélioration du niveau de professionnalisme des capacités des équipes internationales de recherche et de sauvetage dans les zones urbaines à répondre aux urgences dues aux tremblements de terre et à l'effondrement des structures. Et aussi à renforcer les capacités nationales afin de faire face à ces urgences par leurs propres ressources,



- 3. *Exprime* par conséquent son appréciation de, et appui à, l'élaboration par le processus INSARAG de Classification Externe (IEC) de normes opérationnelles pour les équipes internationales de recherche et de sauvetage contrôlables d'une façon indépendante. Et invite et encourage tous les membres disposant d'équipes de recherche et de sauvetage en zones urbaines à se déployer à l'échelle internationale de façon à garantir que leurs équipes s'habituent au processus IEC,
- 4. *Réitère* son soutien total aux pays touchés par les catastrophes dans leurs efforts essentiels visant à déclencher, coordonner et organiser l'assistance internationale sur leurs territoires,
- 5. Par conséquent insiste pour, et recommande vivement, que l'on considère primordial et déterminant le développement à l'échelle nationale, locale, et de la communauté de la capacité à répondre avec efficacité aux tremblements de terre, aux urgences dues à l'effondrement des structures et aux autres urgences dans un monde à urbanisation galopante. Et accueille avec satisfaction l'œuvre entreprise par le réseau INSARAG pour l'élaboration de recommandations en faveur de directives opérationnelles et organisationnelles pour le développement des capacités des équipes nationales USAR, et invite les pays membres à apporter leur soutien à ces efforts,
- 6. S'inquiète cependant du fait qu'un fardeau supplémentaire risque d'alourdir les ressources des pays sinistrés par ces équipes de recherche et de sauvetage internationales qui sont mal préparées, formées et équipées. Encourage par conséquent tous les pays à améliorer et promouvoir le développement des capacités au niveau national et invite les pays touchés par des catastrophes à tenir compte du caractère spécifique de la réponse des équipes IEC INSARAG en accordant la priorité d'accès à des équipes de ce gabarit pouvant faire une différence réelle et significative dans la phase de recherche et sauvetage de vies humaines à la suite d'un tremblement de terre ou autres catastrophes entraînant l'effondrement de structures.
- 7. Appelle toutes les équipes de recherche et de sauvetage en zones urbaines répondant aux tremblements de terre à l'échelle internationale à se conformer aux procédures de coordination in situ OCHA, particulièrement celles définies dans les Lignes Directrices et Méthodologie INSARAG et à coordonner leurs tâches avec les consignes du Centre de Réception et de Départ (RDC) et du Centre de Coordination des Opérations in situ (OSOCC) implantés dans l'aire de la catastrophe par les Equipes onusiennes d'Evaluation et de Coordination des Catastrophes (UNDAC),
- 8. Exprime la détermination de tous les membres d'INSARAG à renforcer la coopération avec OCHA, La Stratégie Internationale pour la Réduction des Catastrophes (ISDR), le Programme de l'ONU de Développement (UNDP), la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix et du Croissant Rouges (IFRC), et toute autre entité régionale impliquée dans la préparation et la réponse, et ce par le truchement d'une coopération avec le Secrétariat INSARAG afin d'améliorer énormément la préparation et la réponse aux tremblements de terre et autres catastrophes entraînant l'effondrement de structures et aussi de développer des capacités répondant à l'architecture humanitaire internationale,
- 9. Exprime son engagement à prodiguer davantage d'efforts afin de renforcer et consolider davantage de coopération entre les trois Groupes Régionaux INSARAG (Amériques, Asie Pacifique et Afrique, Europe et Moyen Orient), particulièrement dans les domaines de la préparation, des opérations de développement des capacités et de la formation ainsi que la coopération parmi les Etats Membres au sein de chaque région avec la collaboration des autres organisations internationales.



- 10. Appelle les Etats Membres des Nations Unies à continuer à soutenir pleinement la mise en œuvre des dispositions de la Résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU 57/150 du 16 décembre 2002 relative au 'Renforcement de l'Efficacité et de la Coordination de l'Assistance Internationale en Recherche et Sauvetage en zones urbaines 'et à continuer à soutenir les activités d'INSARAG, et
- 11. . *En conclusion*, *exprime sa* satisfaction des résultats de la Première Réunion Mondiale INSARAG et affirme son intention de tenir la prochaine réunion mondiale INSARAG en 2015.

